



Montpellier, le 19 décembre 2022

**LES AIDES ACCORDÉES GRÂCE AU LOTO DU PATRIMOINE
AUX 5 PROJETS DÉPARTEMENTAUX 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE-MÉDITERRANÉE
SONT DEVOILÉES !**

www.missionbern.fr



Château de Salvaterra à Opoul-Périllos, photographie Jean-Louis Vergé / Fondation du patrimoine

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler le montant des aides accordées aux 5 sites départementaux de la région Occitanie-Méditerranée sélectionnés en 2022 (100 projets au total en France métropolitaine et collectivités d'outre-mer).

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques ou l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site).

La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures. Quant aux monuments historiques protégés, ils perçoivent en parallèle des subventions du ministère de la Culture.

L'appel à candidatures pour le Loto du patrimoine 2023 est toujours en cours, et sera clôturé le 28 février 2023. Les projets doivent être soumis en ligne avant cette date pour être étudiés par les délégations régionales de la Fondation du patrimoine, à l'adresse suivante : www.missionbern.fr/signaler-un-site.

DOTATIONS 2022

[Basilique Notre-Dame du Rosaire de Prouilhe](#), à Fanjeaux. (Aude) : dotation de 187 000 €

[Tour-pigeonnier du Château de Cassagnoles](#), à Cassagnoles. (Gard) : dotation de 108 000 €

[Domaine agricole de Mirabeau](#), à Fabrègues. (Hérault) : dotation de 300 000 €

[Hôtel de Rouvière](#), à Marvejols. (Lozère) : dotation de 300 000 €

[Forteresse de Salvaterra](#), à Opoul-Périllos. (Pyrénées Orientales) : dotation de 96 000 €

POUR RAPPEL : le projet emblématique 2022 pour la région Occitanie-Méditerranée est la [Maison de l'Intendance du Jardin des Plantes](#) de Montpellier. (Hérault) qui a été doté de 470 000 €



Basilique du monastère Sainte-Marie de Prouilhe (c) Commune de Prouilhe



Tour-pigeonnier du château de Cassagnoles (c) SCI HANSEN INVESTISSEMENT



Domaine agricole de Mirabeau (c) Commune de Fabrègues



Hôtel de Rouvière (c) Fondation du Patrimoine / My Photo Agency / Christian Bousquet



Château de Salvaterra à Opoul-Périllos, (c) Jean-Louis Vergé / Fondation du patrimoine

POUR RAPPEL : LE LOTO DU PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : plus de 4 800 sites en péril ont ainsi été signalés sur la plateforme participative www.missionbern.fr et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

L'APPEL A PROJETS 2023

L'appel à projets est ouvert sur le site missionbern.fr/signaler-un-site. Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année.

Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2023 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le 28 février 2023.

Plus d'informations dans la Foire aux questions disponible sur le site missionbern.fr/faq.

LES MODALITES DE SELECTION

Les candidatures déposées sur le site www.missionbern.fr sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an.

Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- l'intérêt patrimonial et culturel ;
- l'état de péril ;
- la maturité du projet ;
- son impact sur le territoire et le projet de valorisation.

LES RESULTATS

La Mission Patrimoine a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et le potentiel d'attractivité du patrimoine local. 760 nouveaux projets ont été signalés pour l'édition 2022 sur la plateforme www.missionbern.fr.

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé 745 sites pour leurs travaux de restauration, dont 90 projets emblématiques du patrimoine régional et 655 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 60 % (450) sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 215 sont terminés et 235 chantiers sont en cours.

LES FINANCEMENTS ACCORDES

Depuis son lancement en 2018, grâce à l'engouement et à l'attachement des Français à leur patrimoine, le Loto a apporté plus de 125 millions d'euros à la Mission Patrimoine – dont plus de 26 millions pour l'édition 2022.

Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, ce sont près de 230 millions d'euros qui ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus depuis l'origine :

- 136 millions d'euros de recettes mobilisées et affectées au fonds Mission Patrimoine géré par la Fondation du patrimoine, dont plus de 125 millions d'euros issus du Loto du patrimoine ;
- 73 millions d'euros de crédits dégelés du ministère de la Culture pour les projets protégés au titre des monuments historiques ;
- 20 millions d'euros de dons, de mécénats d'entreprises et de ressources propres de la Fondation du patrimoine affectés aux projets de la Mission.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine et aux autres ressources de la Mission est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'Etat.